

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 09 février 2023 à 18 heures 30 -

Présents : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs AUGER Grégoire, CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoint

Mesdames et Messieurs LEBOIS Jean-Claude, CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, BERTRAND Jacques, DESERT Claire, GOUJON Sophie, OMER Matthieu, CHAUFFOUR Aurélie, CHICOT Sophie, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, POURCHAUX Déborah, MASCRÉ Françoise, DISTANTE Raphaël, Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à M. GORGIBUS), M. LEPREUX Alain, Mme BINARD Marine

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. LEBOIS Jean-Claude a été élu secrétaire de séance.

Communication des décisions prises par le Maire

M. le Maire fait part de 8 décisions prises depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020

▪ Mme JOUOT demande si la publicité concernant la vente de stères de bois a été faite auprès des agents et des administrés et si le tarif est le même pour les agents et les Valeriquais.

M. CABIN explique que l'information a été communiquée aux agents avec le bulletin de paie du mois de janvier mais que la vente n'a pas encore eu lieu.

M. OUVRY précise qu'un prix de vente du stère pour les Valeriquais sera à étudier en commission.

Compte-rendu des délibérations du conseil municipal – Séance du 24 novembre 2022

Adopté à l'unanimité

Procès-verbal du conseil municipal – Séance du 24 novembre 2022

Mme JOUOT complète son intervention, page 1, 3^{ème} paragraphe avant la fin, par : « afin qu'ils agissent dans le même sens ».

Adopté à l'unanimité

Installation de Madame Aurélie CHAUFFOUR en qualité de Conseillère Municipale

M. le Maire souhaite la bienvenue à Mme CHAUFFOUR et lui souhaite un bon travail au sein des commissions.

Compte-rendu de la commission « Solidarité », séance du 06 octobre 2022 – Rapporteur Mme TORRES

Mme DUJARDIN remercie pour le compte-rendu qui retrace avec fidélité les débats, riches et agréables, au sein de la commission et regrette le passage tardif en conseil municipal.

Mme DUJARDIN demande s'il y a des nouvelles sur le projet d'installation rue des Remparts.

M. OUVRY répond que la chaudière est à changer et que des travaux sur l'installation du gaz sont à réaliser. Des devis ont été demandés, le projet n'est pas remis en cause, mais retardé.

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la commission

Compte-rendu de la commission conjointe « Urbanisme », « Développement durable » et « Sécurité - Travaux », séance du 19 décembre 2022

Mme JOUOT souligne que le compte-rendu est fidèle, technique et « fouillé », mais que les questions et débats n'y figurent pas. Elle souhaite apporter les compléments suivants au compte-rendu :

Mme JOUOT s'interroge sur l'opportunité de se projeter sur 20 ans en raison de la conjoncture actuelle. M. le maire en convient mais indique qu'il est nécessaire de le faire pour d'éventuels emprunts pouvant engager la commune sur plusieurs années. Il a néanmoins conscience qu'il faudra relativiser les données.

Elle voudrait également savoir si nous disposons de données sur les bâtiments et les matériaux utilisés pour leur construction. M. SIMONOT répond que le bureau d'études va faire des sondages et utiliser des appareils de mesure. La CRAM dispose également d'informations sur les équipements qu'ils gèrent.

Interrogeant sur l'occupation des bâtiments, il lui est répondu que les données seront fournies par la ville, et que le bureau d'études aura une vue d'ensemble sur les créneaux occupés et les besoins des associations. Par contre, les entretiens avec les associations seront assurés par la ville et M. le maire indique que les besoins seront exprimés par la municipalité.

Mme JOUOT indique également que, selon elle, les principaux choix politiques et urbains devront être déterminés par la municipalité et qu'il faudra que les élus les définissent au début de l'étude. M. Le maire approuve ces propos.

S'agissant de la méthodologie de l'étude, M. le maire précise qu'avant que le bureau d'étude passe à l'étape suivante, il y aura une présentation de ce qui a été réalisé qui devra être validé, ainsi que la méthodologie employée pour l'étape suivante.

A la question de Mme JOUOT sur l'élaboration du plan de financement estimatif, M. SIMONOT répond qu'il a interrogé différents bureaux d'études afin de disposer de leur mode de calcul approximatif (audit énergétique : 3.5 €/m²; autres audits 2.5 €/m². Seuil à 500 € pour un bâtiment et plafond à 4 000 € pour un grand bâtiment).

Interrogeant sur le mode de consultation, Mme KEO indique que la publicité va figurer sur la plate-forme ADM76 et avec un lien depuis le site de la ville. Les bureaux d'étude ne seront pas prévenus au préalable car ils disposent d'alertes sur la plate-forme. Les documents du marché sont encore à élaborer, pour une publication mi-janvier.

La commission décide de la pondération des critères de sélection : 60 % pour les critères techniques et 40 % critères prix. Les sous-critères restent à définir.

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la commission

Compte-rendu de la commission « Sports – Vie associative - Animations », séance du 12 janvier 2023 – Rapporteur M. GORGIBUS

M. GORGIBUS fait la synthèse du compte-rendu de la commission et félicite le Club de Rugby pour son action et sa volonté d'installation, au Stade Douville, d'un bungalow autonome alimenté par panneau photovoltaïque.

M. GORGIBUS communique le calendrier provisoire des animations 2023 et le complète par :

- Le 25 mai à la salle municipale : un colloque à l'initiative du Docteur BENHAMOUDA sur la prévention des maladies en présence de différents spécialistes, qui comprendra un partie conférence et une partie échange
- En préparation de la coupe du monde de rugby 2023 : accueil sur le territoire communautaire du 13 au 17 septembre, de l'équipe de France de rugby fauteuil pour des matches préparatoires et matches de gala.

Mme JOUOT demande si la commission « Finances » sera associée à la réunion de commission conjointe pour la préparation de l'attribution des subventions aux associations.

M. OUVRY répond que cela n'intervient pas dans les attributions de la commission « Finances », et qu'il convient de laisser les commissions adéquates décider.

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la commission

Compte-rendu de la commission « Education », séance du 18 janvier 2023 – Rapporteur Mme CORCEL

Compte-rendu de la commission Plénière, séance du 31 janvier 2023

Mme JOUOT désire savoir si les choses ont avancé depuis la commission plénière du 31 janvier.

Mme CORCEL explique qu'une réunion d'information, pour les parents des 2 écoles maternelles, aura lieu le vendredi 10 février.

Mme JOUOT demande comment a été réalisée la communication sur ce sujet.

Mme CORCEL explique qu'un courrier a été transmis à tous les parents par le biais des directrices des écoles.

M. OUVRY constate que l'avis de la commission plénière va dans le même sens que l'avis de la commission « Education », c'est-à-dire en faveur du regroupement des écoles sur le site de l'école maternelle Les Goélands.

Délibération – Regroupement des écoles maternelles – Année scolaire 2023/2024
Adopté à l'unanimité

Commission « Travaux », séance du 31 janvier 2023 – Rapporteur M. CALTERO

M. OUVRY souligne que des travaux de la commission découlent les 7 délibérations de demandes de subventions suivantes qui sont contraintes par des délais d'envoi des dossiers avant la fin février.

M. OUVRY explique que la demande de subvention concernant la Gendarmerie notamment, est un dossier très important qui a été revu en intégrant plus de travaux.

Mme DUJARDIN demande s'il est possible de solliciter la Région pour la réalisation d'une rampe d'accès au Nallet.

M. CALTERO explique que ce projet impacte la sécurité de l'établissement car actuellement la sortie de secours est utilisée en tant qu'entrée, ce qui au niveau de la réglementation ne devrait pas se faire.

Si un changement devait intervenir, il faudrait se rapprocher du SDIS au niveau de la sécurité et du nombre de sorties de secours obligatoires pour le bâtiment.

Mme JOUOT évoque la rue du Bourgtheroulde.

M. CALTERO explique que cette rue se révèle être de la compétence du Département. Il a cependant rencontré un responsable de la Direction des routes et un comptage du nombre de véhicules et de la vitesse a été mis en place. Il sera étudié par la Police Municipale.

Une étude pour ralentir la vitesse à certains endroits sera réalisée. Ce dossier est suivi par la commune, la CCCA et le Département.

Mme JOUOT demande si un marquage pour vélos est prévu.

M. CALTERO répond que cela n'est pas envisagé pour l'instant.

M. OUVRY explique que le marquage des routes pour les vélos est une opération réalisée par la CCCA, en concertation avec l'ensemble des communes.

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu de la commission

Rénovation énergétique des logements de la Gendarmerie de Saint Valery en Caux – Demande de subventions

M. DISTANTE demande si le montant exact des travaux s'élève à 1 835 815,69 € TTC.

M. OUVRY confirme ce montant.

Adopté à l'unanimité

Front de mer : création d'une aire de jeux inclusive – Demande de subventions

Mme JOUOT demande des précisions sur les AP/CP de ce projet.

M. le Directeur des Services confirme que la ville conserve l'acquis de la subvention obtenue en 2022 qui est transférée sur le programme de travaux 2023.

Adopté à l'unanimité

Front de mer : remplacement de garde-corps et mobiliers – Demande de subventions

Mme JOUOT remarque que le front de mer est un équipement qui coûte cher à la commune.

Adopté à l'unanimité

Salle d'arts martiaux – Remplacement en toiture des tôles en polycarbonate par des bac acier – Demande de subventions

Mme JOUOT demande pourquoi seules les tôles abîmées sont remplacées et pas toute la toiture.

M. CALTERO répond qu'il s'agit d'une question de coût, et que la priorité était de résorber les fuites d'eau dans le dojo. Ce qui est fait depuis 6 mois.

Adopté à l'unanimité

Gymnase Nallet – Terrain de handball – Rénovation en LED des spots – Demande de subventions

Adopté à l'unanimité

Cimetière : acquisition d'un désherbeur à air pulsé – Demande de subventions

M. CALTERO explique que cet équipement servira également pour les trottoirs de la ville en cas de besoin, en plus du cimetière.

Adopté à l'unanimité

Cimetière : Reprise de concessions en état d'abandon dans les cimetières – Demande de subvention DETR

Adopté à l'unanimité

M. CABIN souligne le travail important réalisé par la Responsable du Service Technique pour l'élaboration de ces dossiers.

Mme JOUOT demande quand interviendront les réponses à ces demandes de subvention.

M. OUVRY répond que les dates de commissions ne sont pas connues, mais que les réponses seront connues avant l'été.

M. OUVRY annonce qu'il prendra rendez-vous à la Préfecture pour déposer le dossier de la Gendarmerie et l'expliquer.

Groupement de commandes entre les communes de Saint Valery en Caux et Cany-Barville dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »

M. JOUOT s'étonne de la chronologie de la communication sur ce dossier, car l'information a déjà eu lieu dans le magazine « Cap sur l'Info », avant le passage en conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

« Petites Villes de Demain » - Engagement de l'étude de revitalisation des centres villes de Saint Valery en Caux et Cany-Barville

Adopté à l'unanimité

Rayon Vert – Demande de garanties financières auprès de l'ONDA – Saison 2022/2023

Adopté à l'unanimité

RH – Chèques cadeaux/Bons d'achat aux agents

Mme DUJARDIN souligne que la modification d'imputation des crédits affectés à cette dépense est évidente et qu'elle est d'accord avec la demande des services de l'Etat.

Adopté à l'unanimité

RH – Tableau des effectifs

Mme DUJARDIN constate des postes supprimés en filière technique et demande si des recrutements sont prévus et sont en cours.

M. OUVRY explique que si un recrutement intervient, il sera peut-être réalisé sur un autre grade.

M. DISTANTE interroge sur le nombre des effectifs qui varie de 90 personnes en 2020, à 97 sur le dernier document et aujourd'hui à 93.

M. OUVRY informe que les explications sur ce point seront fournies en commission finances.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses

● M. OUVRY propose une réécriture de la motion proposée par Mme DUJARDIN lors du dernier conseil municipal.

Il explique que de nouvelles informations sont intervenues depuis le 24 novembre, notamment au niveau de la DGF dont l'Etat a prévu un accroissement.

M. OUVRY constate malgré tout que les recettes n'augmentent pas aussi vite que les dépenses et prend en exemple la récente réunion d'appel d'offres concernant la cantine qui montre une augmentation de 40 % des coûts (denrées alimentaires & coût de fonctionnement).

Mme DUJARDIN souligne que son groupe « exige » et ne « demande » pas, et que le Préfet est un maillon de l'Etat. L'envoi de la mention à la Première Ministre paraît plus judicieux.

M. OUVRY propose d'adresser la motion au Ministre des collectivités Territoriales et à la Première Ministre.

Mme DUJARDIN approuve la référence à l'AMF, qui est légitime car cette association a le souci des finances publiques.

Mme JOUOT accepte l'amendement de la motion en y intégrant le projet de la commune mais refuse le terme « se félicite ».

M. DISTANTE conteste également ce terme et son emploi concernant l'augmentation de 7,1 % des bases de la fiscalité sur la TFNB.

M. GORGIBUS propose de changer le terme « se félicite » par « prend acte ».

Mme JOUOT déclare que l'augmentation de 320 millions d'euros est une aumône à diviser entre toutes les communes de France, et il n'est pas assez souligné que la DGF baisse depuis plusieurs années.

Mme DUJARDIN partage cette conviction, qu'elle répète depuis plusieurs années et réfute également le terme « se félicite ».

Mme DUJARDIN s'interroge sur la façon de compenser les baisses de recettes et l'augmentation des dépenses et désapprouve l'augmentation systématique des tarifs, notamment ceux de la cantine scolaire.

M. OUVRY souligne que certaines personnes peuvent absorber des hausses de tarifs, d'autres seront à accompagner notamment par le CCAS.

Mme JOUOT souligne que certaines personnes par méconnaissance ou par fierté n'osent pas faire la demande d'aide au CCAS, il faudrait envisager la question du quotient familial.

M. OUVRY déclare que la question sera posée en commission finances pour définir une stratégie, il n'est pas possible de ne pas répercuter une partie des augmentations que la ville subit, des solutions sont à trouver.

Mme FINTRINI intervient sur la dernière phrase de la mention, qu'elle juge longue, et propose de terminer cette phrase à « Gendarmerie », en l'écrivant en gros caractères.

M. OUVRY approuve et propose de supprimer la fin de la phrase.

M. OUVRY remercie les conseillers municipaux pour leur participation et propose de voter la motion réécrite avec les suggestions qui ont été faites.

Mme JOUOT accepte cette réécriture, car si la forme est différente, le fonds reste le même.

Motion du conseil municipal – Dotation Globale de Fonctionnement

Adopté à l'unanimité

• M. OUVRY fait un point sur la piscine de St Valery et rappelle que ce dossier est de la compétence de la CCCA et non de la commune. L'ensemble des délégués communautaires auront à se prononcer sur le sujet le 1^{er} mars prochain.

M. OUVRY explique que l'audit a été présenté aux conseillers communautaires qui ont estimé que le coût de réparation représenterait une dépense trop lourde pour la CCCA qui a déjà engagé 400 000 € de travaux, et n'offre aucune garantie de résultat.

M. OUVRY déclare que c'est un crève-cœur pour lui de voir disparaître ce service. Il précise qu'aucun élu Valeriquais n'a voté pour la fermeture et que la commune n'a pas reçu de soutien de la part d'autres élus.

M. OUVRY souligne que la comparaison « coût golf / piscine » n'est pas constructive, il s'agit de 2 déficits avec 2 problèmes différents à gérer.

M. OUVRY explique qu'il est de l'intérêt de la commune de travailler de concert avec la CCCA et pas en opposition. Il faut, dans ce dossier avoir le sens de l'intérêt général et la commune doit être partie prenante dans la réflexion sur un futur projet.

M. OUVRY annonce que la piscine de Cany sera sans doute agrandie pour répondre aux besoins du territoire.

Mme DUJARDIN remercie M. le Maire pour les informations ainsi que M. GORGIBUS pour celles apportées au cours des différents conseils municipaux.

Elle déclare être déboussolée par le manque de solidarité des autres élus et fait au nom du groupe St Valery au Cœur, la déclaration suivante :

Le 2 février dernier a eu lieu une conférence à la CCCA à laquelle, je le rappelle, nous avons un siège que nous ne pouvons occuper faute d'une règle stupide qu'une femme ne puisse remplacer un homme. Malheureusement, même en ayant obtenu un strapontin au sein de la commission Culture, il n'est toujours pas possible pour moi de porter la voix et le vote de notre groupe St Valery au Cœur en séance du conseil communautaire. J'ajoute que je n'ai même pas pu siéger dans les rangs du public comme il s'agissait d'une réunion à huis-clos des délégués communautaires. Or, j'en profite pour dire que j'ai appris par des collègues d'autres communes que des personnes étaient néanmoins présentes dans le public.

L'ordre du jour de cette conférence portait sur le rendu de l'étude sur la piscine du Littoral.

J'ai pu obtenir par Benjamin GORGIBUS des éléments qui ont été discutés à cette occasion. Je l'en remercie. Néanmoins, il est urgent qu'une commission plénière sur ce sujet puisse se tenir dans les meilleurs délais comme je lui ai proposé afin que tous les élu-es du conseil municipal soient au même niveau d'informations.

Nous l'avions demandé il y a plusieurs mois et nous attendions ardemment les conclusions de l'étude : il est d'autant plus urgent aujourd'hui que la CCCA ou la commune, organisent une réunion publique. Et ce, avant le prochain conseil communautaire du 1er mars. Si ce n'est pas possible dans ce délai, nous demandons que le vote à la CCCA soit reporté à une date ultérieure. Sur un tel sujet, il est impensable de ne pas dialoguer avec la population.

En effet, si la fermeture de notre piscine devait se concrétiser, cela aurait des conséquences non négligeables sur les populations. Nous l'avons déjà dit : la piscine de la Vallée est déjà saturée, y compris avec un nouveau bassin près de cette dernière à Cany (puisque cette proposition a été envisagée) la situation serait injuste pour l'ensemble des administrés, car le territoire communautaire est vaste.

Nous disposons d'un équipement utile, déshabiller Pierre pour habiller Paul nous apparaît comme une compensation injuste. Car les enfants doivent pouvoir apprendre à nager sans pour cela être embarqués dans des bus et faire des kilomètres. Nous rappelons que la piscine du Littoral est utilisée également par de nombreux habitants, associations qui attendent avec impatience des nouvelles.

D'ailleurs, si des bus devaient être affrétés par la CCCA, quelles seraient les possibilités pour la population hors scolaire ? Car nous rappelons que nous attendons des nouvelles des avancées sur la compétence mobilité qui a été transférée.

C'est pourquoi nous demandons expressément la communication complète de cette étude, y compris sur le cahier des charges, sans attendre le prochain conseil communautaire. Car notre constat reste le même : nous restons déterminées à ne pas voir un service public se fermer sans savoir si réellement la piscine n'est pas réparable ou, à tout le moins, qu'un projet alternatif à la clef dans notre commune ne soit décidé.

Est-il logique de continuer à alimenter financièrement un golf qui ne sert concrètement qu'à quelques uns alors que nous perdrons un véritable service public utile à toute la population ?

PROJET DE MOTION :

Nous élu-es de la commune de St Valery en Caux, réunis en séance du conseil municipal du 9 février 2023, demandons expressément à la CCCA d'organiser dans notre ville, une réunion publique suite aux résultats de l'étude du cabinet H2O sur la piscine du Littoral afin d'informer et de recueillir les avis et les remarques des citoyens.

Ceci avant le prochain conseil communautaire du 1er mars ou, à défaut, de reporter le vote sur la piscine du Littoral à une date ultérieure.

Mme JOUOT précise que la population est ignorée et n'a pas d'information sur la situation actuelle de la piscine. Cette motion a pour objet l'information des Valeriquais et la possibilité pour chacun de se faire une opinion et de poser des questions.

M. GORGIBUS annonce que l'organisation d'une réunion publique est à l'étude.

Il apporte des informations sur les problèmes techniques que présente la piscine, et ajoute que le conseil municipal devra réfléchir à ce qui pourra être fait à cet endroit, qui permettra de pérenniser le site.

Mme DUJARDIN annonce qu'elle va adresser un courrier au Président de la CCCA pour pouvoir siéger en tant qu'invitée au conseil communautaire.

M. GORGIBUS annonce que le Président s'est engagé à l'appeler à ce sujet.

M. OUVRY retient l'idée de motion, la trouve légitime et propose d'ôter la condition de date et plutôt demander que la réunion ait lieu avant le conseil communautaire.

M. DISTANTE souligne que le coût de démolition et reconstruction de la piscine n'a pas été évoqué lors de la réunion à la CCCA et ajoute qu'une nouvelle piscine va être construite à Val de Saâne, qui déchargera celle de Cany.

Il remarque que sur 84 délégués communautaires, 7 ont voté contre et 6 se sont abstenus sur le projet de fermeture de la piscine de Saint Valery. Le pouvoir de la commune de St Valery en la matière est limité au nombre de votes, qui n'est pas en faveur de la commune.

M. OUVRY ajoute à ce sujet qu'il évoquera l'esprit de solidarité lors du prochain conseil communautaire.

Mme MASCRE constate, depuis la construction de la Centrale, que le territoire vit au-dessus de ses moyens, et que la période de crise actuelle n'a pas été anticipée, d'où les difficultés dans de nombreuses communes.

Motion du conseil municipal – Piscine du Littoral

Adopté à l'unanimité

- M. DISTANTE évoque le magazine « Cap sur l'Info » et le non-respect des 1200 caractères maximum dans la tribune d'expression directe par les 2 autres listes.

M. OUVRY répond qu'il en parlera au service communication et demandera d'être plus vigilant à l'avenir.

M. DISTANTE demande, dans un souci d'équité et de compensation, la possibilité d'utiliser 200 caractères de plus lors du prochain numéro.

Mme DUJARDIN note que la majorité dispose du magazine entier et de la tribune pour s'exprimer, l'opposition n'a que la rubrique de la tribune, elle souhaiterait avoir un peu plus d'espace.

- M. DISTANTE souhaite des informations sur les arbres tombés sur la maison du gardien du tennis au bois d'Etennemare.

M. CABIN explique qu'un arbre est tombé et a entraîné l'autre dans sa chute. L'entreprise missionnée pour les débarrasser a effectué une mauvaise manœuvre qui a occasionné plus de dégâts. Le dossier est maintenant entre les mains des assurances.

M. CABIN ajoute qu'un diagnostic réalisé par l'ONF signale de nombreux arbres malades qu'il faudra abattre car dangereux, l'objectif étant de mettre en sécurité les habitations.

- M. DISTANTE demande si la fuite d'eau au tennis est résorbée.

M. CALTERO répond que les travaux sont en cours par l'entreprise La Grainvillaise, pour chercher et isoler les circuits afin de trouver la fuite et la réparer.

- M. DISTANTE demande si les travaux de rejointoiement et d'injection de résine et béton prévus en mars/avril, quai de la Batellerie, seront réalisés ou s'ils sont remis en question.

M. GORGIBUS répond qu'à sa connaissance il n'y a pas de changement prévu.

- M. DISTANTE demande s'il est possible d'obtenir un organigramme du personnel communal, comme cela avait été fait lors du mandat précédent.

M. OUVRY répond par l'affirmative.

- Intervention de Mme POURCHAUX au nom du groupe St Valery au Cœur concernant la communication : « Concernant la communication, le site de la ville n'est pas conforme aux obligations réglementaires. En effet, si les comptes-rendus des séances y figurent, les procès-verbaux quant à eux, n'y figurent pas. Il faudrait donc remédier à ce problème.

Du reste, des informations restent toujours sans communication préalable auprès des élu-es. Dernier exemple en date, celui de l'exercice d'intervention rapide sur le site de Paluel de la FARN. Nous demandons également à recevoir, comme c'était le cas auparavant, la mise à jour du panneau d'affichage. Cela nous permet, à peu de frais, d'être informé.es des principaux événements municipaux et associatifs sur la commune ».

M. OUVRY demandera au service communication que les informations du panneau d'affichage lumineux soient transmises à l'ensemble du conseil municipal.

M. OUVRY explique que la rédaction d'un procès-verbal est obligatoire, il doit être tenu à la disposition du public, mais il n'y a pas obligation de le publier.

- Mme JOUOT demande si un compte-rendu de la commission Développement Durable du 20 janvier sera fait.

M. CABIN répond qu'il n'est pas encore fait et sera prochainement communiqué, avec un peu de retard.

- M. DISTANTE signale un problème d'éclairage boulevard Carnot.

M. CABIN explique que l'arrêté a été pris concernant la réglementation de l'éclairage la nuit sur la commune et que l'entreprise procède à des essais.

Mme JOUOT déplore que l'information n'ait pas été faite clairement à la population sur l'extinction des lampadaires la nuit dans certains quartiers.

Mme MASCRE précise qu'il faut informer les administrés qu'il y a des risques de perturbation pendant la période d'essais et que certains lampadaires peuvent être éteints la nuit.

M. OUVRY annonce que la communication sur ce sujet sera refaite.

Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire,

Jean-François OUVRY